

**ARRÊTÉ DE RESULTAT D'ADMISSION DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE
EN CINÉMA AUDIOVISUEL**

SESSION 2023

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités ;**

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003,

Vu la note de service ministérielle n° 2019-104 du 16 juillet 2019

Vu la délibération du jury en date du 9 mars 2023

Arrête

Article 1 :

Les candidates dont les noms suivent sont admises à la certification complémentaire en cinéma audiovisuel :

MME GRIZEY Lucie, professeure des écoles à l'école de Neufbosc,

MME LAMBRECQ Blandine, professeure certifiée de lettres modernes au lycée Thomas Corneille de Barentin.

Article 2 :

Les intéressées bénéficient de la certification complémentaire à la date de délibération du jury.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 16 mars 2023

Rectrice de la région académique Normandie,
rectrice de l'académie de Normandie
chancelière des universités,

Christine GAVINI-CHEVET